

TYPE	RAPPORT	PRÉSENTATION	PRÉPARER RAPPORT	ÉCHÉANCE (OTTAWA)	DESTINATAIRE	RÉFÉRENCE	NOTES
	c) CO (1 <sup>er</sup> AOÛT au 31 JUIL)	EXT 1664	15 JUIL	31 AOÛT	SPF	Circulaire annuelle	
	d) CR (1 <sup>er</sup> JANV au 31 DÉC)	EXT 270	14 NOV	31 JANV	SPV	Circulaire annuelle	
	e) CS (1 <sup>er</sup> JUIL au 30 JUIN)		1 <sup>er</sup> MAI	31 JUIL	SPV	Circulaire annuelle	Formulaire sera finalisé sous peu.
	f) EL (1 <sup>er</sup> AVR au 31 MARS)	EXT 126	30 JANV	30 AVR	SPV	Circulaire annuelle	
	g) FI (1 <sup>er</sup> AVR au 31 MARS)	EXT 1097	13 FÉV	30 AVR	SPS	Lettre annuelle	
	h) FS (1 <sup>er</sup> AOÛT au 31 JUIL)	EXT 1664	15 JUIL	31 AOÛT	SPF	Circulaire annuelle	Agents consulaires à SPV.
	i) PE (1 <sup>er</sup> AVR au 31 MARS)	EXT 1097	13 FÉV	30 AVR	SPS		
	j) ST-SCY (1 <sup>er</sup> OCT au 30 SEPT)	EXT 269	17 AOÛT	31 OCT	SPV	Circulaire annuelle	
	<b>Réinstallation</b>						
A	a) Accusé de réception des effets personnels	Courrier élec.			SBM	DSE 15	Après l'arrivée des effets personnels.
A	b) Inventaire des effets personnels	EXT 378			SBM	DSE 15	Ponctuel, 1 mois avant le départ.
A	c) Renseignements sur l'expédition des effets personnels	Courrier élec.			SBM	DSE 15	Après le départ des effets personnels.
	<b>Sécurité et santé au travail</b>						
C	a) Procès-verbaux du comité de sécurité et santé au travail	Lettre ou courrier élec.	Fin du mois		SBEH	Conventions du CNM Vol. 1, chap. 3-20	Mensuel. Les missions ayant plus de 20 employés, incluant les ERP, sont légalement requises d'avoir un comité de sécurité et santé au travail (PARTIE II DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL).

Types de rapports :

**A** = Rapports faits au besoin**C** = Rapports dont les petites missions sont dispensées**B** = Rapports périodiques faits par **TOUTES** les missions**D** = Rapports faits par la mission «mère»